

## Roumanie

Population née à l'étranger – 2019	
Taille : 0.6 million, 46 % femmes	<i>Premiers pays de naissance :</i>
8 % de la population	Moldova (40 %), Italie (11 %),
Évolution depuis 2010 : +278 %	Espagne (9 %)

En 2019, 22 000 nouveaux immigrants ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Roumanie (hors ressortissants de l'UE), soit 79.5 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 64.8 % de travailleurs immigrants, 16.2 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 14.1 % d'immigrés venus pour leurs études et 4.8 % d'autres migrants. Environ 1 800 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 2 100 à des travailleurs immigrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 16 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une hausse de 32 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

En 2020, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a augmenté de 100 %, pour s'établir à 6 000 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Afghanistan (2 400), de Syrie (1 400) et d'Iraq (400). Sur les 2 500 décisions prises en 2020, 25.3 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants roumains vers les pays de l'OCDE a augmenté, de 2 %, pour s'établir à 288 000 personnes. Environ 38% d'entre elles ont émigré en Allemagne, 14 % en Italie et 11 % au Royaume-Uni.

Le ministère des Affaires intérieures a proposé une nouvelle Stratégie nationale sur l'immigration pour 2020-23, axée sur le contrôle aux frontières et l'immigration illégale. Elle vise aussi à satisfaire la demande de main-d'œuvre dans le pays en attirant des travailleurs étrangers, selon un système de quotas. En 2019, le quota d'autorisations de travail pour les ressortissants étrangers en 2020 a été porté à 30 000, puis réduit à 25 000 pour 2021.

Les procédures d'admission et de séjour légal pour les ressortissants de pays tiers ont été modifiées en 2020 pour

exempter de l'exigence de permis de travail les ressortissants de la République de Moldova, de l'Ukraine et de la République de Serbie. Ils doivent avoir un contrat de travail à temps plein en Roumanie pour une période maximum de neuf mois dans une même année civile et peuvent demander un visa de travail de longue durée sans présenter une copie de l'autorisation de travail.

D'importantes modifications ont été apportées en 2019 à la loi roumaine sur l'intégration dans le but principal d'améliorer le processus d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale en augmentant les ressources disponibles et en renforçant la coopération entre le gouvernement, les administrations locales, les communautés et les organisations de la société civile. Des mesures particulières portent sur l'éducation, le logement, la participation à la vie de la communauté et la coopération des parties prenantes.

Une loi votée en 2020 sur le détachement de travailleurs prévoit d'autres droits, concernant la rémunération et les conditions de travail, ainsi que d'autres obligations pour les employeurs, dont de nouvelles exigences administratives et des coûts majorés.

En réponse au COVID-19, les dispositions concernant les ressortissants étrangers ont été révisées par ordonnances d'urgence en 2020. La validité des documents délivrés par les autorités roumaines de l'immigration a été maintenue pendant toute la durée de l'état d'urgence et 90 jours après. Pour les voyages entrepris ultérieurement, les jours supplémentaires accordés ne seront pas comptés dans la période de séjour maximum autorisée.

Entre le 1er juin 2020 et le 31 décembre 2020, l'ordonnance d'urgence prévoyait une aide financière aux employeurs embauchant des Roumains licenciés qui travaillaient auparavant à l'étranger sous contrat de travail à plein temps permanent.

Pour de plus amples informations :

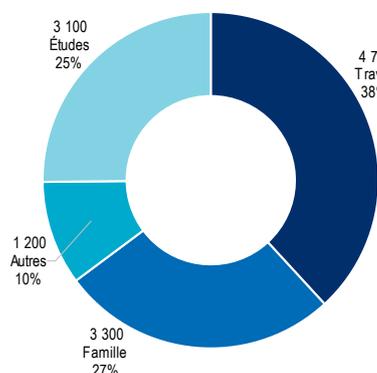
[www.alba.INSSE.ro](http://www.alba.INSSE.ro)

[www.mai.gov.ro](http://www.mai.gov.ro)

[www.igi.mai.gov.ro](http://www.igi.mai.gov.ro)

## Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Roumanie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)  
2019 (Source : Eurostat)



Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)  
(Source : Eurostat)

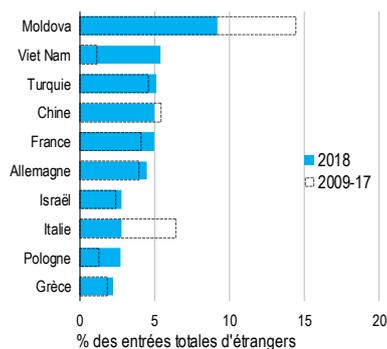
### Migrations temporaires

	2019	2019/18
Travail	2 080	+ 26%
Famille	630	+ 9%
Études	1 830	+ 19%
Autres	490	+ 18%

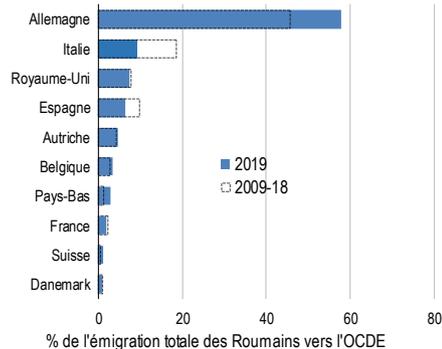
### Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile (2018)	6 030	+ 145%

10 principales nationalités des entrées  
(définition nationale)



Émigration de Roumains vers les pays de l'OCDE  
(définition nationale)



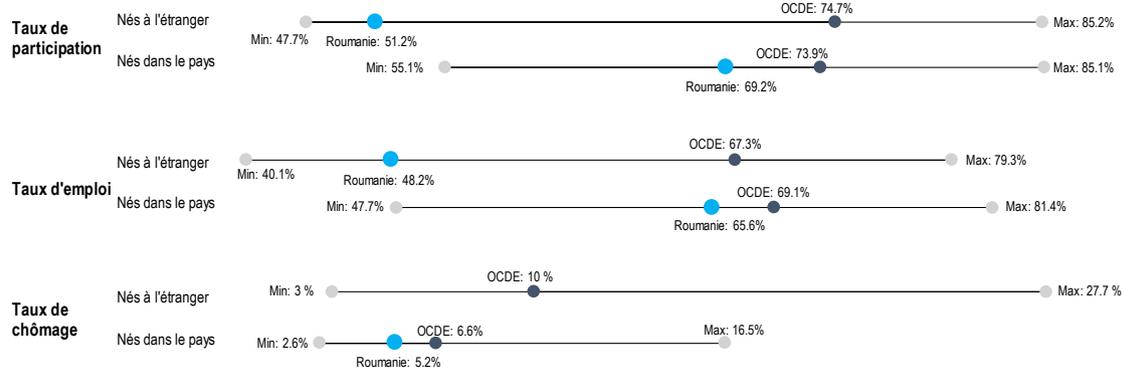
Composantes de la croissance de la population

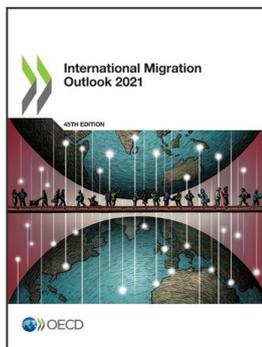
	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	-7.4	-3.0
Accroissement naturel	-6.2	-3.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-1.2	+0.1

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	7 447	-8.5	+3.0
Sorties (2020)	546	+12.4	+0.2

Situation sur le marché du travail  
2020





Extrait de :  
**International Migration Outlook 2021**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/29f23e9d-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2021), « Roumanie », dans *International Migration Outlook 2021*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/c292ef8b-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.